

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

CLEAN OIL



Version 2 Date d'établissement: 20/04/2023
Date de révision: 29/11/2023

Page 1 de 13
Date d'impression: 29/11/2023

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE.

1.1 Identificateur de produit.

Nom du produit: **CLEAN OIL**
Code du produit: **RX-527**
Code interne: **RX527NF1650A20**
UFI: **3QPF-N1Q8-X007-1FF3**

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées.

Dégraissant spécial pour tâches difficiles et tenaces.

Nous recommandons la lecture attentive de la Fiche Technique correspondante.

Usages non recommandés:

Usages différents de ceux recommandés.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité.

Entreprise: **ESTABLECIMIENTOS BAIXENS S.L.**
Adresse: Pol. Industrial Moncarra, s/nº
Ville: 46230 ALGINET
Province ou région: VALENCIA - ESPAGNE
Numéro Vert: 08 00 90 14 37
Fax: 96 175 93 92 / 08 00 90 20 52
E-mail: laboratorio@baixens.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence: 961 750 834 (Disponible seulement en horaire de bureaux: Lundi-Vendredi; 08:00-17:15)
Service des informations toxicologiques (B.N.P.C : +33 3 83 85 21 92)
Information en français (24h/365 jours) ayant pour mission de fournir une réponse sanitaire en cas d'urgence.

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS.

2.1 Classification de la substance ou du mélange.

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008:

Eye Dam. 1 : Provoque de graves lésions des yeux.

Skin Corr. 1 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage.

Étiquetage conformément au Règlement (CE) No 1272/2008:

Pictogrammes:



Mention d'avertissement:

Danger

Mentions de danger:

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

-Continue à la page suivante.-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

CLEAN OIL



Version 2 Date d'établissement: 20/04/2023
Date de révision: 29/11/2023

Page 2 de 13
Date d'impression: 29/11/2023

Conseils de prudence:

- P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264 Se laver soigneusement après manipulation.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P501 Éliminer le contenu/réceptacle comme déchet dangereux selon les réglementations en vigueur.

Contient:

hydroxyde de sodium soude caustique
C8-C10 glucoside

2.3 Autres dangers.

Le mélange ne contient pas de substances classées PBT.
Le mélange ne contient pas de substances classées vPvB.
Le mélange ne contient pas de substances avec des propriétés perturbant le système endocrinien.

En conditions normales d'utilisation et dans sa forme originale, le produit ne présente pas d'autres dangers pour la santé et pour l'environnement.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS.

3.1 Substances.

Pas Applicable.

3.2 Mélanges.

Substances qui présentent des risques pour la santé ou pour l'environnement conformément à le Règlement (CE) No.1272/2008, qui ont une limite d'exposition professionnelle assignée, qui sont classifiées comme PBT/vPvB ou qui figurent sur la liste des substances candidates:

Identifiants	Nom	Concentration	(*)Classification Règlement (CE) No 1272/2008	
			Classification	Limites de concentration spécifiques et Estimation de la toxicité aiguë
Index No: 603-014-00-0 CAS No: 111-76-2 CE No: 203-905-0 Registration No: 01-2119475108-36-XXXX	[1] [2] 2-butoxyéthanol, éther monobutylique d'éthylène glycol, butyl cellosolve	1 - 10 %	Acute Tox. 3, H331 - Acute Tox. 4, H302 - Eye Irrit. 2, H319 - Skin Irrit. 2, H315	Voie orale: ETA = 1200 mg/kg pc (Armonizada ATP15) Inhalation: ETA = 3 mg/L (Armonizada ATP18) (Vapeurs)
Index No: 607-620-00-6 CAS No: 5064-31-3 CE No: 225-768-6 Registration No: 01-2119519239-36-XXXX	nitritotriacétate de trisodium	0.1 - 5 %	Acute Tox. 4 *, H302 - Carc. 2, H351 - Eye Irrit. 2, H319	Carc. 2, H351: C ≥ 5 %

-Continue à la page suivante.-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

CLEAN OIL



Version 2 Date d'établissement: 20/04/2023
Date de révision: 29/11/2023

Page 3 de 13
Date d'impression: 29/11/2023

Index No: 011-002-00-6 CAS No: 1310-73-2 CE No: 215-185-5 Registration No: 01-2119457892-27-XXXX	[2] hydroxyde de sodium soude caustique	0.5 - 2 %	Skin Corr. 1A, H314	Skin Corr. 1A, H314: C ≥ 5 % Skin Corr. 1B, H314: 2 % ≤ C < 5 % Skin Irrit. 2, H315: 0,5 % ≤ C < 2 % Eye Irrit. 2, H319: 0,5 % ≤ C < 2 %
CAS No: 68515-73-1 CE No: 500-220-1 Registration No: 01-2119488530-36-XXXX	C8-C10 glucoside	1 - 3 %	Eye Dam. 1, H318	-

(*) Le texte complet des phrases H est détaillé dans le rubrique 16 de cette fiche de sécurité.

* Voir le règlement (CE) n ° 1272/2008, annexe VI, section 1.2.

[1] Substance avec une valeur limite d'exposition professionnelle européenne. (voir section 8.1).

[2] Substance avec une valeur limite d'exposition professionnelle nationale (voir section 8.1).

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS.

4.1 Description des mesures de premiers secours.

En cas de doute ou si les symptômes persistent, demander l'assistance d'un médecin. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation.

Mettre la victime de l'accident à l'air libre, la maintenir au chaud et en position de repos, si sa respiration est irrégulière ou s'interrompt, pratiquer sur cette dernière la technique de la respiration artificielle.

En cas de contact avec les yeux.

Rincer abondamment les yeux à l'eau claire et fraîche, pendant au moins 10 minutes, tout en écartant régulièrement les paupières vers le haut et demander l'aide d'un médecin. Ne pas permettre à la personne de se frotter l'œil affecté.

En cas de contact avec la peau.

Retirer les vêtements souillés. Nettoyer vigoureusement la peau avec de l'eau et du savon ou tout produit nettoyant adapté. NE JAMAIS utiliser de solvants ou diluants.

En cas d'ingestion.

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin. Maintenir la victime en position de repos. NE JAMAIS provoquer le vomissement.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés.

Produit corrosif, tout contact avec les yeux ou avec la peau peut provoquer des brûlures, l'ingestion ou l'inhalation peuvent provoquer des blessures internes. Si cela se produit, consulter immédiatement un médecin.

Le contact avec les yeux peut causer des dommages irréversibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.

Consultez immédiatement un médecin. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Ne pas se faire vomir. Si la personne vomit, libérez les voies aériennes. Couvrir avec un pansement stérile sec. Protéger la zone affectée de la friction ou pression.

-Continue à la page suivante.-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

CLEAN OIL



Version 2 Date d'établissement: 20/04/2023
Date de révision: 29/11/2023

Page 4 de 13
Date d'impression: 29/11/2023

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE.

Le produit N'EST PAS classé comme inflammable, en cas d'incendie il est recommandé d'appliquer les mesures suivantes:

5.1 Moyens d'extinction.

Moyens d'extinction appropriés:

Extincteur de type poudre ou CO₂. En cas d'incendies plus importants il est aussi possible d'utiliser de la mousse résistante à l'alcool ou pulvériser de l'eau.

Moyens d'extinction inappropriés:

Pour l'extinction ne jamais utiliser un jet direct d'eau. En présence de tension électrique ne pas utiliser de l'eau ou de la mousse comme moyen d'extinction.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange.

Risques particuliers.

L'exposition aux substances produites suite à la combustion ou à la décomposition peut être dangereuse pour la santé.

5.3 Conseils aux pompiers.

Rafraîchir par pulvérisation d'eau tout réservoir, citerne ou récipient proche du feu ou de toute autre source de chaleur. Tenir compte de la direction du vent. Veiller à ce que les produits utilisés lors de l'extinction d'un incendie ne se déversent pas dans les systèmes d'évacuation d'eau, les égouts ou dans un cours d'eau.

Équipement de protection anti-incendies.

En fonction de la magnitude ou de l'importance de l'incendie, l'utilisation de combinaisons de protection thermique, d'appareils de respiration individuels, de gants, de lunettes de protection ou de masques anatomiques faciaux et de bottes peut s'avérer nécessaire.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE.

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence.

Pour tout contrôle d'exposition et mesures de protection individuelle, voir rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement.

Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement, éviter dans la mesure du possible de le déverser.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage.

Retenir et récupérer le produit déversé avec un matériau absorbant inerte (terre, sable, vermiculite, terre de diatomée...) et nettoyer immédiatement la zone avec un décontaminant approprié.

Déposer les déchets dans des récipients fermés et adaptés en vue de leur élimination, conformément aux normes locales et nationales (voir rubrique 13).

6.4 Référence à d'autres rubriques.

Pour tout contrôle d'exposition et mesures de protection individuelle, voir rubrique 8.

Pour l'ultérieure élimination des résidus, se reporter aux recommandations décrites dans la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger.

Pour la protection personnelle se reporter à la section 8.

Il est formellement interdit de fumer, manger ou boire dans la zone d'application du produit.

Respecter la législation relative à la Sécurité et à l'Hygiène dans le cadre du travail.

Ne jamais utiliser la pression pour vider les containers, ces derniers n'ayant pas été conçus pour résister à la pression. Conserver le produit dans un récipient de même matériau que le récipient ou container original.

-Continue à la page suivante.-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

CLEAN OIL



Version 2 Date d'établissement: 20/04/2023
Date de révision: 29/11/2023

Page 5 de 13
Date d'impression: 29/11/2023

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités.

Magasiner le produit en accord avec la législation locale correspondante. Tenir compte des indications portées sur l'étiquette. Conserver les containers entre 5 et 25 °C, dans un endroit sec et bien aéré, à l'écart de toute source de chaleur et protégé de la lumière du soleil. Garder à l'écart de toute flamme. Éloigner de tout agent oxydant ou matériau hautement acide ou alcalin. Ne pas fumer. Refuser l'accès au personnel non autorisé. Une fois ouvert, tout container doit être précautionnement refermé et positionné verticalement afin d'éviter toute chute ou renversement.

Le produit n'est pas affecté par la Directive 2012/18/UE (SEVESO III).

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s).

Application du produit dans les conditions et supports indiqués dans le FT de celui-ci. Utilisations spécifiées à la section 1.2.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

8.1 Paramètres de contrôle.

Limite d'exposition pendant le travail pour:

Nom	N. CAS	Pays	Valeur limite	ppm	mg/m ³
2-butoxyéthanol, éther monobutylique d'éthylène glycol, butyl cellosolve	111-76-2	European Union [1]	Huit heures	20 (skin)	98 (skin)
			Court terme	50 (skin)	246 (skin)
		France [2]	Huit heures	10	49
			Court terme	50	246
hydroxyde de sodium soude caustique	1310-73-2	France [2]	Huit heures		2
			Court terme		

[1] According both Binding Occupational Exposure Limits (BOELVs) and Indicative Occupational Exposure Limits (IOELVs) adopted by Scientific Committee for Occupational Exposure Limits to Chemical Agents (SCOEL).

[2] Selon la liste de Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France adoptés par Institut national de la recherche scientifique.

Le produit ne contient pas de substances avec des Valeurs Limites Biologiques.

Niveaux de concentration DNEL/DMEL:

Nom	DNEL/DMEL	Type	Valeur
2-butoxyéthanol, éther monobutylique d'éthylène glycol, butyl cellosolve CAS No: 111-76-2 EC No: 203-905-0	DNEL (Travailleurs)	Inhalation, Chronique, Effets systémiques	98 (mg/m ³)
nitrilotriacétate de trisodium CAS No: 5064-31-3 EC No: 225-768-6	DNEL (Travailleurs)	Inhalation, Chronique, Effets systémiques	3,2 (mg/m ³)
	DNEL (Consommateurs)	Inhalation, Chronique, Effets systémiques	0,8 (mg/m ³)
	DNEL (Travailleurs)	Inhalation, Court terme, Effets systémiques	9,6 (mg/m ³)
	DNEL (Consommateurs)	Inhalation, Court terme, Effets systémiques	2,4 (mg/m ³)
	DNEL (Consommateurs)	Oral, Chronique, Effets systémiques	0,3 (mg/kg bw/day)
	DNEL (Consommateurs)	Oral, Court terme, Effets systémiques	0,9 (mg/kg bw/day)
hydroxyde de sodium soude caustique CAS No: 1310-73-2	DNEL (Travailleurs)	Inhalation, Chronique, Effets locaux	1 (mg/m ³)

-Continue à la page suivante.-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

CLEAN OIL



Version 2 Date d'établissement: 20/04/2023
Date de révision: 29/11/2023

Page 6 de 13
Date d'impression: 29/11/2023

EC No: 215-185-5	DNEL (Consommateurs)	Inhalation, Chronique, Effets locaux	1 (mg/m ³)
------------------	-------------------------	--------------------------------------	------------------------

DNEL : Derived No Effect Level, (niveau sans effets secondaires) niveau d'exposition à la substance en dessous duquel ne sont pas prévus d'effets défavorables.

DMEL: Derived Minimal Effect Level (niveau avec effets secondaires minimums) Niveau d'exposition correspondant à un risque faible, ce risque doit être considéré comme le minimum tolérable.

Niveaux de concentration PNEC:

Nom	Détails	Valeur
nitrilotriacétate de trisodium CAS No: 5064-31-3 EC No: 225-768-6	eau (eau douce)	0,93 (mg/l)
	eau (eau de mer)	0,093 (mg/l)
	eau (rejets intermittents)	0,8 (mg/l)
	STP	270 (mg/l)

PNEC: Predicted No Effect Concentration, (Concentration prévue sans effet) concentration de la substance en dessous de laquelle ne sont pas prévus d'effets défavorables dans le comportement environnemental.

8.2 Contrôles de l'exposition.

Mesures d'ordre technique:

Prévoir un système d'aération adapté, au moyen de l'installation d'une unité d'extraction- ventilation locale ainsi que d'un système général d'extraction.

Concentration:		100 %				
Utilisation(s):		Dégraissant				
Protection respiratoire:						
Si l'on applique les mesures techniques recommandées, il n'est pas nécessaire de porter un équipement de protection individuelle.						
Protection des mains:						
PPE:	Gants non jetables de protection contre les produits chimiques					
Caractéristiques:	Marquage «CE» Catégorie III. Vérifier la liste de produits chimiques contre lesquels le gant a été testé.					
Normes CEN:	EN 374-1, En 374-2, EN 374-3, EN 420					
Maintenance:	Il faudra établir un calendrier pour remplacer les gants fréquemment afin de garantir qu'ils sont remplacés avant d'être contaminés. L'utilisation de gants contaminés peut s'avérer plus dangereuse que la non utilisation, car le contaminant peut s'accumuler sur le matériel de composition du gant.					
Observations:	Remplacer les gants s'ils présentent des ruptures, des fissures ou des déformations, et lorsque la saleté extérieure peut les rendre moins résistants.					
Matériaux:	PVC (Polychlorure de vinyle)	Temps de pénétration (min.):	> 480	Épaisseur du matériau (mm):	0,35	
Protection des yeux:						
PPE:	Lunettes de protection avec monture intégrale					
Caractéristiques:	Marquage «CE» Catégorie II. Lunettes de protection avec monture intégrale pour se protéger contre la poussière, la fumée, les brouillards et les vapeurs.					
Normes CEN:	EN 165, EN 166, EN 167, EN 168					
Maintenance:	La visibilité au travers des lunettes doit être optimale, c'est pourquoi il faut les nettoyer tous les jours et les désinfecter régulièrement, conformément aux instructions du fabricant.					
Observations:	Indicateurs de détérioration tels que: lunettes présentant une couleur jaunâtre, des rayures superficielles ou plus profondes, etc.					
Protection de la peau:						
PPE:	Vêtements de protection contre les produits chimiques					
Caractéristiques:	Marquage «CE» Catégorie III. Les vêtements doivent être portés près du corps. Il faut fixer le niveau de protection en fonction d'un paramètre d'essai appelé «Temps de passage» (BT. Breakthrough Time) qui indique le temps que le produit chimique tarde à traverser le matériel.					
Normes CEN:	EN 464, EN 340, EN 943-1, EN 943-2, EN ISO 6529, EN ISO 6530, EN 13034					
Maintenance:	Appliquer les instructions de lavage et de conservation fournies par le fabricant pour garantir une protection invariable.					

-Continue à la page suivante.-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

CLEAN OIL



Version 2 Date d'établissement: 20/04/2023
Date de révision: 29/11/2023

Page 7 de 13
Date d'impression: 29/11/2023

Observations:	Le design des vêtements de protection devrait permettre de les porter facilement et près du corps sans qu'ils bougent, pendant toute la durée d'utilisation prévue, en tenant compte des facteurs environnementaux, des mouvements et des positions que l'utilisateur adoptera pendant l'exercice de son activité.
PPE:	Chaussures de sécurité aux propriétés antistatiques, de protection contre les produits chimiques
Caractéristiques:	Marquage «CE» Catégorie III. Vérifier la liste de produits chimiques contre lesquels les chaussures ont été testées.
Normes CEN:	EN ISO 13287, EN 13832-1, EN 13832-2, EN 13832-3, EN ISO 20344, EN ISO 20345
Maintenance:	Pour bien entretenir ce type de chaussures de sécurité, il est indispensable de suivre les instructions spécifiées par le fabricant. Les chaussures doivent être remplacées dès qu'elles sont abîmées.
Observations:	Nettoyer les chaussures régulièrement et les sécher lorsqu'elles sont humides, mais les placer trop près d'une source de chaleur, afin d'éviter tout changement brusque de température.



RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES.

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles.

État physique: Liquide

Couleur: Jaune transparent

Odeur: Caractéristique

Seuil olfactif: Caractéristique

Point de fusion: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Point de congélation: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Inflammabilité: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Limites inférieure d'explosion: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Limites supérieure d'explosion: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Point d'éclair: > 60 °C

Température d'auto-inflammation: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Température de décomposition: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

pH: 13 (100%)

Viscosité cinématique: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Solubilité: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Hydro solubilité: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Liposolubilité: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log): Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Pression de vapeur: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Densité absolue: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Densité relative: 1.06±0.07 g/cm³

Densité de vapeur relative: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Caractéristiques des particules: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

9.2 Autres informations.

Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ.

10.1 Réactivité.

Le produit ne présente pas de danger par leur réactivité.

10.2 Stabilité chimique.

Instable en contact avec:

- Acides

10.3 Possibilité de réactions dangereuses.

Peut produire une neutralisation en étant en contact avec des acides

-Continue à la page suivante.-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

CLEAN OIL



Version 2 Date d'établissement: 20/04/2023
Date de révision: 29/11/2023

Page 8 de 13
Date d'impression: 29/11/2023

10.4 Conditions à éviter.

- Éviter le contact avec des acides

10.5 Matières incompatibles.

Éviter les matières suivantes :

- Acides

10.6 Produits de décomposition dangereux.

Selon les conditions d'utilisation, peuvent se générer les produits suivants :

- Vapeurs ou gaz corrosifs

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES.

Le 2-butoxyéthanol et son acétate, est facilement absorbé par la peau et peut avoir des effets nocifs sur les reins.

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008.

Les projections du produit dans les yeux peuvent provoquer des irritations et causer des dommages réversibles.

Information Toxicologique des substances présentes dans la composition.

Nom	Toxicité aiguë			
	Type	Essai	Espèce	Valeur
2-butoxyéthanol, éther monobutylique d'éthylène glycol, butyl cellosolve CAS No: 111-76-2 EC No: 203-905-0	Oral	LD50	Rat	470 mg/kg bw [1]
		[1] Dow Chemical Company Reports. Vol. MSD-46		
	Cutané	LD50	Rabbit	220 mg/kg bw [1]
		[1] Dow Chemical Company Reports. Vol. MSD-46		
	Inhalation	LC50	Rat	2,17 mg/l/4 h [1]
		ETA	Rabbit	3 mg/L (1 hora) [2]
nitrilotriacétate de trisodium CAS No: 5064-31-3 EC No: 225-768-6	Oral	DL	Rat	3900 mg/kg
	Cutané			
	Inhalation			
hydroxyde de sodium soude caustique CAS No: 1310-73-2 EC No: 215-185-5	Oral	LD50	Rabbit	325 mg/kg bw [1]
		[1] Naunyn-Schmiedeberg's (1937), Archiv für experimentielle Pathologie und Pharmakologie (Berlin, Germany), 184, 587-604		
	Cutané			
	Inhalation			

a) toxicité aiguë;

Données non concluantes pour la classification.

Estimation de toxicité aiguë (ETA)

Mélanges:

ATE (Oral) = 8.333 mg/kg

b) corrosion cutanée/irritation cutanée;

Produit classé:

Corrosif cutanée, Catégorie 1: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

- Continue à la page suivante. -

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

CLEAN OIL



Version 2 Date d'établissement: 20/04/2023
Date de révision: 29/11/2023

Page 9 de 13
Date d'impression: 29/11/2023

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;

Produit classé:

Lésions oculaires graves, Catégorie 1: Provoque de graves lésions des yeux.

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;

Données non concluantes pour la classification.

e) mutagénicité sur les cellules germinales;

Données non concluantes pour la classification.

f) cancérogénicité;

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

g) toxicité pour la reproduction;

Données non concluantes pour la classification.

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique;

Données non concluantes pour la classification.

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée;

Données non concluantes pour la classification.

j) danger par aspiration.

Données non concluantes pour la classification.

11.2 Informations sur les autres dangers.

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient pas de composants ayant des propriétés perturbant le système endocrinien avec des effets sur la santé humaine.

Autres informations

Il n'existe pas d'information disponible sur d'autres effets indésirables sur la santé.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES.

12.1 Toxicité.

Nom	Écotoxicité			
	Type	Essai	Espèce	Valeur
2-butoxyéthanol, éther monobutylique d'éthylène glycol, butyl cellosolve CAS No: 111-76-2 EC No: 203-905-0	Poissons	LC50	Fish	1370 mg/l (96 h) [1]
		[1] Dawson, G.W., A.L. Jennings, D. Drozdowski, and E. Rider 1977. The Acute Toxicity of 47 Industrial Chemicals to Fresh and Saltwater Fishes. J.Hazard.Mater. 1(4):303-318 (OECDG Data File)		
	Invertébrés aquatiques	LC50	Crustacean	800 mg/l (48 h) [1]
		[1] Blackman, R.A.A. 1974. Toxicity of Oil-Sinking Agents. Mar.Pollut.Bull. 5:116-118		
	Plantes aquatiques	CE0	Scenedesmus quadricauda	900 mg/l (168H)
nitrilotriacétate de trisodium CAS No: 5064-31-3 EC No: 225-768-6	Poissons	CL50	Leuciscus Iduas	>500 mg/l (96H)
	Invertébrés aquatiques	CE50		>100 mg/l
	Plantes aquatiques	CE50	Algae	>100 mg/l (72H)
hydroxyde de sodium soude caustique	Poissons	LC50	Poecilia reticulata	145 mg/L (24 h) [1]

-Continue à la page suivante.-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

CLEAN OIL



Version 2 Date d'établissement: 20/04/2023
Date de révision: 29/11/2023

Page 10 de 13
Date d'impression: 29/11/2023

CAS No: 1310-73-2 EC No: 215-185-5		[1] Yarzombek et al. (1991), Voprosy Ikhtiologii, 31, 496-502
	Invertébrés aquatiques	Toxicity threshold concentration Daphnia magna 40 mg/L () [1] [1] McKee JE et al. (1963), Water Quality Criteria, 2nd edition, State Water Quality Control Board, Pasadena, CA
	Plantes aquatiques	

12.2 Persistance et dégradabilité.

Il n'y a pas d'information sur la biodégradabilité des substances présentes.

Il n'y a pas d'information sur la dégradabilité des substances présentes.

Aucune information n'est disponible sur la persistance et la dégradabilité du produit.

12.3 Potentiel de bioaccumulation.

Information relative à la Bioaccumulation des substances présentes.

Nom	Bioaccumulation			
	Log Pow	BCF	NOECs	Niveau
2-butoxyéthanol, éther monobutylique d'éthylène glycol, butyl cellosolve CAS No: 111-76-2 EC No: 203-905-0	0,8	-	-	Très faible

12.4 Mobilité dans le sol.

Aucune information n'est disponible sur la mobilité dans le sol.

Éviter tout déversement dans les égouts ou les cours d'eau.

Éviter qu'il ne pénètre dans le sol.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Aucune information n'est disponible sur les résultats de l'évaluation PBT et vPvB du produit.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien.

Ce produit ne contient pas de composants avec des propriétés perturbant le système endocrinien dans l'environnement.

12.7 Autres effets néfastes.

Aucune information n'est disponible sur d'autres effets néfastes pour l'environnement.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION.

13.1 Méthodes de traitement des déchets.

Il est interdit de le déverser dans les égouts ou cours d'eau. Les résidus et containers vides doivent être manipulés et éliminés en accord avec la législation locale / nationale correspondante en vigueur.

Suivre les dispositions de la Directive 2008/98/CE relative à la gestion des déchets.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

CLEAN OIL



Version 2 Date d'établissement: 20/04/2023
Date de révision: 29/11/2023

Page 11 de 13
Date d'impression: 29/11/2023

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT.

Transporter selon les normes ADR/TPC pour le transport routier, les RID par chemin de fer, les IMDG pour le transport maritime et les ICAO/IATA pour le transport aérien.

Terre: Transport par route: ADR, Transport par chemin de fer: RID.

Documentation de transport: Lettre de port et Instructions écrites.

Mer: Transport par bateau: IMDG.

Documentation de transport: Connaissance d'embarquement.

Air: Transport en avion: IATA/ICAO.

Document de transport: Connaissance aérien.

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification.

N° ONU: 3266

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU.

Description:

ADR/RID: UN 3266, LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (CONTIENT HYDROXYDE DE SODIUM SOUDE CAUSTIQUE), 8, GE III, (E)

IMDG: UN 3266, LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (CONTIENT HYDROXYDE DE SODIUM SOUDE CAUSTIQUE), 8, GE III

OACI/IATA: UN 3266, LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (CONTIENT HYDROXYDE DE SODIUM SOUDE CAUSTIQUE), 8, GE III

14.3 Classe(s) de danger pour le transport.

Classe(s): 8

14.4 Groupe d'emballage.

Groupe d'emballage: III

14.5 Dangers pour l'environnement.

Contaminant marin: Non

Transport par bateau, FEM – Fiches d'urgence (F – Incendie, S – Dispersions): F-A,S-B

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur.

Étiquettes: 8



Numéro de danger: 80

ADR LQ: 5 L

IMDG LQ: 5 L

ICAO LQ: 1 L

Dispositions pour le transport en vrac ADR: Transport en vrac non autorisée par l'ADR

Procéder conformément au point 6.

Groupe de segregation du Code IMDG: 18 Alcalis

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI.

Le produit n'est pas transporté en vrac.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

CLEAN OIL



Version 2 Date d'établissement: 20/04/2023
Date de révision: 29/11/2023

Page 12 de 13
Date d'impression: 29/11/2023

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION.

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

Le produit n'est pas affecté par le Règlement (CE) no 1005/2009 du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Composé organique volatil (COV)

Sous-catégorie de produits (Directive 2004/42/CE): **Préparation et nettoyage (Produit pré-nettoyage)**

Phase I* (à partir du 01/01/2007): **200 g/l**

(*) g/l de produit prêt à l'emploi

Teneur en COV: **<200 g/l**

Classification du produit en accord avec l'Annexe I de la Directive 2012/18/UE (SEVESO III): N/A

Le produit n'est pas affecté par le Règlement (UE) No 528/2012 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des biocides.

Le produit ne se trouve pas affecté par le processus établi dans le Règlement (UE) No 649/2012, relatif à l'exportation et à l'importation de produits chimiques dangereux.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique.

Il n'a pas procédé à une évaluation de la sécurité chimique du produit.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS.

Texte complet des phrases H apparaissant dans la rubrique 3:

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.

Codes de classification:

Acute Tox. 3 : Toxicité aiguë (Inhalation), Catégorie 3

Acute Tox. 4 : Toxicité aiguë (voie orale), Catégorie 4

Carc. 2 : Cancérogène, Catégorie 2

Eye Dam. 1 : Lésions oculaires graves, Catégorie 1

Eye Irrit. 2 : Irritation oculaire, Catégorie 2

Skin Corr. 1 : Corrosif cutanée, Catégorie 1

Skin Corr. 1A : Corrosif cutanée, Catégorie 1A

Skin Irrit. 2 : Irritant pour la peau, Catégorie 2

Modifications par rapport à la version précédente:

- Modifications de l'identificateur du produit (SECTION 1.1)

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Dangers physiques	D'après les données d'essais
Dangers pour la santé	Méthode de calcul
Dangers pour l'environnement	Méthode de calcul

-Continue à la page suivante.-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

CLEAN OIL



Version 2 Date d'établissement: 20/04/2023
Date de révision: 29/11/2023

Page 13 de 13
Date d'impression: 29/11/2023

Il est recommandé de suivre une formation basique sur la sécurité et l'hygiène au travail, pour pouvoir manipuler correctement le produit.

Abréviations et acronymes utilisés:

ADR/RID: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route.

BCF: Facteur de bioconcentration.

CEN: Comité européen de normalisation.

DREL: Derived Minimal Effect Level (niveau avec effets secondaires minimums) Niveau d'exposition correspondant à un risque faible, ce risque doit être considéré comme le minimum tolérable.

DNEL: Derived No Effect Level, (niveau sans effets secondaires) niveau d'exposition à la substance en dessous duquel ne sont pas prévus d'effets défavorables.

EC50: Concentration efficace moyenne.

PPE: Équipements de protection individuelle.

IATA: Association Internationale de Transport Aérien.

OACI: Organisation de l'aviation civile internationale.

IMDG: Code Maritime International des Marchandises Dangereuses.

LC50: Concentration létale, 50%.

LD50: Dose létale, 50%.

NOEC: Concentration sans effet observé.

PNEC: Predicted No Effect Concentration, (Concentration prévue sans effet) concentration de la substance en dessous de laquelle ne sont pas prévus d'effets défavorables dans le comportement environnemental.

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer.

Principales références de la littérature et sources de données:

<http://eur-lex.europa.eu/homepage.html>

<http://echa.europa.eu/>

Règlement (UE) 2020/878.

Règlement (CE) No 1907/2006.

Règlement (CE) No 1272/2008.

Les informations contenues dans cette fiche de Sécurité ont été rédigées conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION du 18 juin 2020 modifiant l'Annexe II du règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances et mélanges chimiques (REACH).

L'information contenue dans cette Fiche de Données de Sécurité du Produit se base sur les connaissances actuelles relatives à ce produit ainsi que sur les lois nationales et européennes en vigueur, sachant que les conditions de travail de ses utilisateurs ne nous sont pas connues et échappent ainsi à notre contrôle. Le produit doit en aucun cas être utilisé à des fins autres que celles pour lesquelles il a été conçu et préparé, il ne peut être utilisé sans connaissance préalable et écrite des instructions relatives à son maniement. Il incombe à l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires afin de suivre et respecter les exigences prévues par la loi.